

EMC1 - L'Etat de droit et les libertés en France

Qu'est-ce que l'Etat de droit et comment s'applique-t-il en France pour nous permettre de vivre ensemble ?

I. Qu'est-ce qu'être libre ?

= Rédige une définition sur ton cahier

- Extrait DDHC
- Affiches mairie de Paris

La liberté est le 1^{er} des droits inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC, 1789).

Il existe des libertés individuelles (dont chacun bénéficie personnellement) et des libertés collectives (qui s'exercent en groupe).

Les libertés fondamentales sont les libertés les plus importantes, reconnues et protégées par la Constitution et par des textes internationaux (comme la DDHC de 1789 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948).

Elles sont dites "fondamentales" car elles concernent tous les êtres humains, elles sont indispensables pour vivre en démocratie et l'État a l'obligation de les garantir.

En France, les principales libertés reconnues sont :

- Liberté d'expression : dire ce que l'on pense, publier une idée, dessiner une caricature.
- Liberté de conscience : croire ou ne pas croire, choisir sa religion.
- Liberté de la presse : droit d'informer et d'être informé.
- Liberté d'association : créer ou rejoindre un groupe, une association.
- Liberté de réunion : droit de manifester ou de se réunir pacifiquement.
- Liberté de circulation : se déplacer librement en France et à l'étranger.

Ma liberté est cependant limitée par la liberté des autres puisque nous sommes tous égaux en droit. Pour permettre cet équilibre difficile entre liberté et égalité, il y a la loi. Il n'y a donc pas de liberté sans lois.

La liberté c'est donc avoir le droit de faire tout ce que les lois me permettent, sans porter atteinte aux droits d'autrui.

Être libre est extrêmement important pour pouvoir choisir son propre chemin, sans qu'il soit dicté. = Faire ses propres choix. Pour cela, il faut être capable de raisonner (réfléchir) : cela s'apprend !

II. Avec la liberté d'expression, puis-je tout dire ?

Avoir la liberté d'expression, c'est le droit pour chacun de dire ou d'écrire ce qu'il pense. En France, la liberté d'expression est encadrée par la loi. On peut tout dire, tant que cela respecte les lois du pays.

Sont interdits :

- Les insultes
- La discrimination (racisme, sexisme, homophobie etc...)
- La diffamation (dire quelque chose de faux à propos de quelqu'un)
- L'appel à la haine, à la violence, à ne pas respecter les lois

= On peut ne pas être d'accord avec quelqu'un, critiquer ce qu'il fait (ses idées) mais pas ce qu'il est.

Je peux dire ou je ne peux pas dire ? Pourquoi ?

1. Le cours de Mme Joly est mal construit, je ne comprends rien.

Oui, car cela critique une façon de faire et non pas une personne.

2. Mme Joly est une conne.

Non, il s'agit d'une injure.

3. Croire en un dieu ou pratiquer une religion est complètement absurde.

Oui, car cela critique des idées (le fait de croire) et non pas des personnes.

4. Les polythéistes sont des imbéciles.

Non, car cela attaque un groupe de personne : c'est de la discrimination.

5. La loi Duplomb va autoriser l'utilisation d'un pesticide qui tue les abeilles : c'est complètement con !

Oui, car cela critique une idée, une décision politique (même si la phrase est grossière).

6. Julie est une trainée.

Non car cela diffuse une image fautive d'une personne, c'est de la diffamation.

7. Le PSG c'est les meilleurs, toutes les autres équipes sont nazes !

Oui car c'est une opinion et non pas une insulte envers des personnes.

8. Faites comme moi, roulez en moto sans casques.

Non, c'est un appel à ne pas respecter la loi.

9. Je suis bien d'accord avec l'assassin du prof d'histoire à Conflans.

Non, c'est un appel à la haine et à la violence.

10. Sous la photo de Leïla : « Qu'est-ce que tu as l'air grosse sur cette photo ! ».

Du point de vue de la loi, on peut dire cette phrase. Cependant on peut se poser la question de savoir s'il serait très judicieux de publier un tel commentaire : la personne pourrait être blessée. Donc c'est légal mais ce n'est pas très moral.

III. Comment peut-on être libre et vivre tous ensemble en France ?

- Extrait DDHC (articles 1, 2, 3 et 4)
- Doc manifestations pour tous / Mariage pour tous
- Caricature code de la route / liberté de circulation / droit fondamental à la sécurité
- Doc terrorisme

La DDHC indique des libertés et des droits fondamentaux pour tous les êtres humains. Mais elle exprime aussi clairement la nécessité de définir un cadre (avec les lois) afin que les libertés de chacun puissent être respectées.

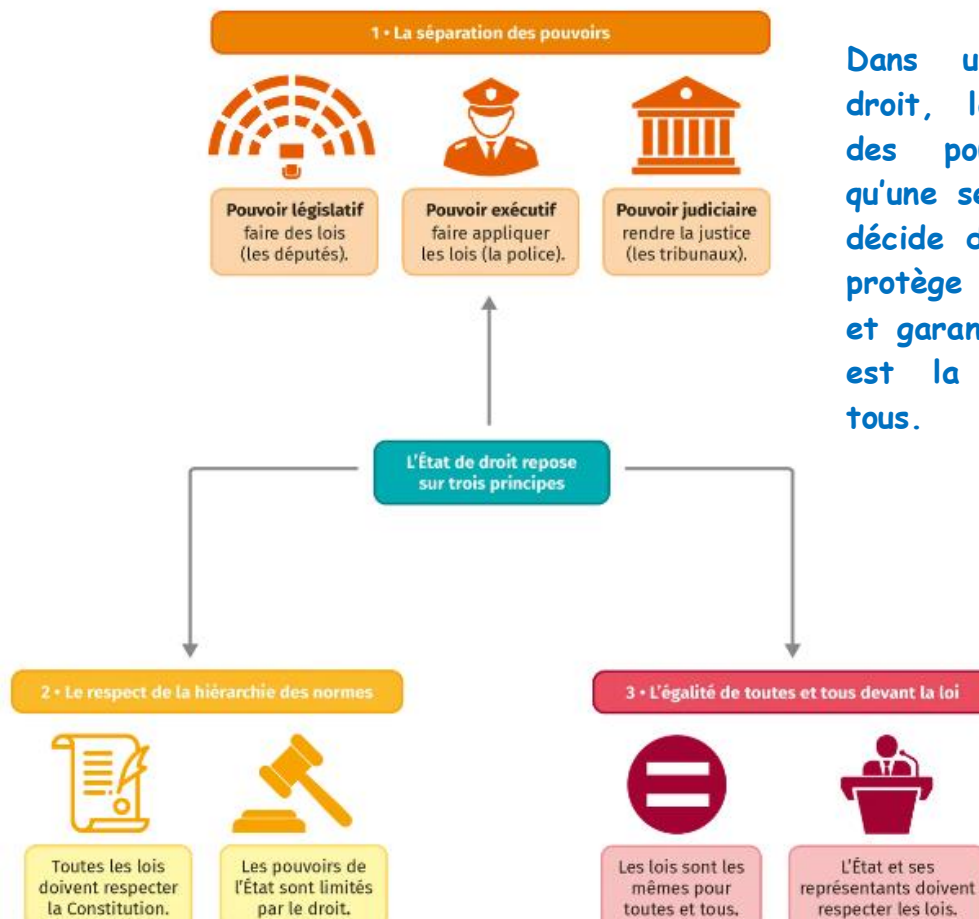
Le but est de garantir l'ordre public, c'est-à-dire de réunir les conditions nécessaires à la vie en société. La loi est donc là pour permettre l'équilibre entre les droits individuels et les impératifs collectifs.

- Parfois l'ordre public peut être troublé car des associations et des citoyens demandent de nouveaux droits (exemple : des manifestations).
= De nouvelles lois peuvent apparaître pour accorder de nouveaux droits en fonction de la demande de la société (par exemple le droit de vote des femmes en 1944, le mariage pour tous en 2013).
- Il existe aussi des menaces qui pèsent sur les libertés (exemple : le terrorisme) ainsi que des libertés qui entrent en confrontation les unes aux autres et qui sont susceptibles de remettre en cause l'ordre public (exemple : liberté de circulation et liberté de manifestation).
= L'Etat doit parfois limiter certaines libertés pour pouvoir assurer l'ordre public (la sécurité de tous).

IV. L'Etat a-t-il tous les droits en France ?

La France est ce que l'on appelle un Etat de droit (c'est inscrit dans la Constitution de 1958 ainsi que dans les valeurs communes à tous les états membres de l'Union Européenne).

L'État de droit : trois principes fondateurs



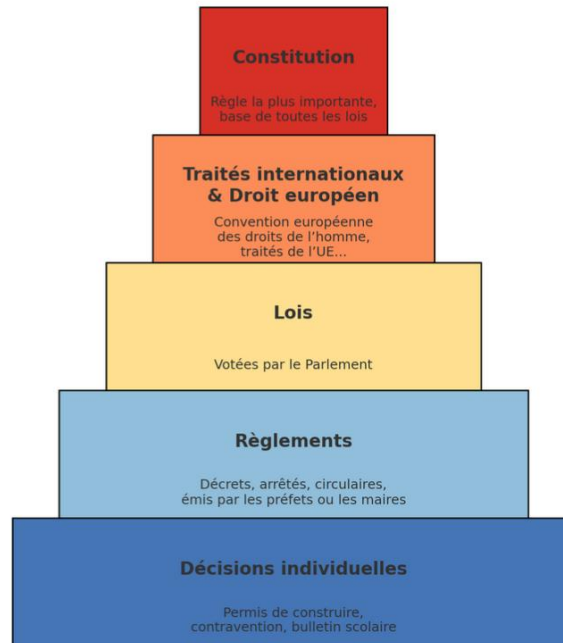
Dans un État de droit, la séparation des pouvoirs évite qu'une seule personne décide de tout. Cela protège nos libertés et garantit que la loi est la même pour tous.

Dans un Etat de droit, l'ensemble des lois et des règles du pays limite le pouvoir de l'État et garantit les libertés fondamentales de chacun.

Dans un Etat de droit, toutes les personnes et toutes les institutions (même le président, la police, le gouvernement) doivent respecter la loi.

Toutes les règles de droit ne sont pas au même niveau : certaines sont plus importantes que d'autres. Si deux règles se contredisent, c'est toujours la règle la plus haute qui l'emporte.

Hiérarchie des normes en France



= Si une loi dit quelque chose de contraire à la Constitution, c'est la Constitution qui gagne.

= Si un arrêté municipal contredit une loi, c'est la loi qui l'emporte.

Conclusion : Jeu de rôle « des libertés en conflit, quelles sont les tensions autour de la loi Duplomb » ?

La **proposition de loi Duplomb**, promulguée début août 2025, est en effet un excellent support pour illustrer le conflit entre **liberté(s)** individuelles (exemple : droit à un environnement sain, principe de précaution, indépendance des agences sanitaires...) et **intérêts collectifs ou ordre public**, surtout dans le domaine agricole.

Contexte et enjeux de la loi Duplomb

- **Nom officiel** : « loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », portée par les sénateurs Laurent Duplomb (LR) et Franck Menonville (UDI) [Sénat+15Wikipédia+15France Nature Environnement+15](#).
- **Dates clés** :
 - Déposée au Sénat le 1er novembre 2024 [Assemblée nationale+1](#).
 - Adoptée définitivement par l'Assemblée nationale le 8 juillet 2025 [Le Monde.fr+15Portail de l'IE+15Gossement Avocats+15](#).
 - Promulguée le 11 août 2025 et publiée au Journal officiel le 12 août 2025 [vie-publique.fr+1](#).
- **Décision du Conseil constitutionnel** : rendu le 7 août 2025, juge la loi en partie conforme, mais censure l'article autorisant des dérogations pour l'insecticide acétamipride [Gossement Avocats+14vie-publique.fr+14Wikipédia+14](#).

Déroulement de l'activité

- Présentation rapide de la loi par le professeur (2-3 min).
- Chaque groupe prépare 2 arguments (pour ou contre) en 5 min.
- Tour de table : chaque groupe expose ses arguments (2 min chacun).
- Débat rapide : les groupes peuvent répondre aux autres.
- Vote final : les « députés » de la classe (ou un groupe d'élèves-juges) décident si la loi passe ou non.

Débriefing avec les élèves

- Quelles libertés étaient en jeu ?
 - Liberté de produire et de travailler.
 - Droit de chacun à la santé et à un environnement sain.
- Qui doit décider ?
 - L'État, en faisant des lois.
- Est-ce facile de concilier les deux ?

== La loi Duplomb = un texte qui veut aider les agriculteurs, mais qui pose des questions de santé et d'environnement.

👉 On montre que parfois, **les libertés s'opposent** (ex : liberté de produire / droit à un environnement sain).

👉 Et que **l'État fait des lois pour trouver un équilibre**

La proposition de loi Duplomb (2024)

En novembre 2024, plusieurs sénateurs, dont Laurent Duplomb, ont déposé une proposition de loi intitulée « *visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* ».

Ce texte contenait plusieurs mesures principales :

* Les pesticides

La proposition voulait permettre à nouveau l'utilisation de certains produits chimiques interdits en Europe, comme l'acétamipride, un insecticide de la famille des néonicotinoïdes.

L'objectif était de donner plus de moyens aux agriculteurs pour protéger leurs cultures contre les insectes nuisibles.

* L'eau

Le texte facilitait la construction de grandes réserves d'eau artificielles (appelées « mégabassines »). Ces réserves permettent de stocker de l'eau pour arroser les champs en période de sécheresse.

* Les élevages

La proposition simplifiait certaines règles pour les exploitations agricoles et les élevages.

Elle voulait réduire les contraintes administratives et faciliter l'agrandissement ou la modernisation des fermes.

Comment se passe un débat parlementaire ?

En France, les lois sont discutées et votées par le **Parlement**, qui est composé de :

- l'**Assemblée nationale** (députés)
- le **Sénat** (sénateurs)

Un **débat parlementaire**, c'est le moment où les députés ou les sénateurs se réunissent pour discuter d'un projet ou d'une proposition de loi, avant de décider s'ils l'acceptent ou non.

1 L'ouverture de la séance

Le **président de séance** (un député ou un sénateur) ouvre la discussion.

Il annonce :

👉 « Aujourd'hui, nous allons débattre du texte... »

Son rôle :

- donner la parole,
- faire respecter le calme,
- organiser le vote.

2 Présentation du texte

Le député ou le ministre qui propose la loi **explique le texte** :

- Pourquoi cette loi ?
- Quel est son objectif ?
- Quels problèmes veut-elle résoudre ?

C'est un peu comme lancer un débat en classe.

3 Les prises de parole

Les députés se succèdent pour donner leur avis :

➤ Les députés favorables

Ils expliquent :

- pourquoi ils trouvent le texte utile,
- en quoi il peut améliorer la vie des citoyens.

➤ Les députés opposés

Ils montrent :

- ce qui les inquiète,
- ce qui pourrait poser problème.

👉 Chacun essaie de convaincre les autres.

4 Les amendements

Un **amendement**, c'est une proposition pour **modifier le texte** :

- ajouter un article,
- changer un mot,
- supprimer une idée...

Les députés proposent des amendements, en discutent, puis **voient** pour décider s'ils sont adoptés.

(Si tu veux l'expliquer simplement : « C'est comme si on changeait des règles pendant qu'on crée un jeu. »)

5 Le débat général

Après les amendements, tout le monde peut réagir :

- répondre à un argument,
- poser une question,
- préciser son point de vue.

C'est le moment le plus animé du débat !

6 Le vote final

Quand tout le monde a parlé, on passe au **vote** :

Les députés votent :

- **pour** (ils acceptent la loi),
- **contre**,
- ou **s'abstiennent** (ils ne choisissent pas).

Le président annonce alors :

👉 « Le texte est adopté » ou « Le texte est rejeté ».

- Groupe Président de l'Assemblée
- Groupe Député en faveur de la loi : représentant les agriculteurs (X3)
- Groupe Députés représentant les citoyens (pour et contre) (X2)
- Groupe Députés représentant les médecins et scientifiques
- Groupe Députés représentant les apiculteurs et défenseurs de l'environnement

IV. Comment la justice s'organise-t-elle en France ?

- La prison est-elle la meilleure solution contre la délinquance ?
- La prison doit-elle surtout punir ou réinsérer ?

= Ecris ton avis sur ton cahier